

**CARTULARE DI CANDIDATURA**  
**DOSSIER DE CANDIDATURE**

**CHJAMA A PRUGETTI**  
**APPEL À PROJETS**

**FESTA DI E SCENZA 2022**  
**FÊTE DE LA SCIENCE 2022**  
**Da u 7 à u 17 di ottobre 2022**  
**Du 7 au 17 octobre 2022**

**ORGANISME DEMANDEUR** (à remplir en caractère d'imprimerie)

**NOM DE L'ORGANISME :** .....

**ADRESSE :** .....

.....

**INTITULE DU PROJET :**

.....

**TELEPHONE :**    | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ | \_ |

**MAIL (écrire très lisiblement) :** .....

## DESCRIPTIF ET OBJECTIFS

### **Descriptif**

La Fête de la Science, à l'initiative du Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, pilotée et coordonnée par la Collectivité de Corse, est une manifestation nationale destinée à promouvoir la culture scientifique, technique et industrielle et à favoriser dans un cadre festif les échanges entre science et société.

**Cet évènement est organisé en Corse du 7 au 17 octobre 2022.**

La coordination de cette manifestation répond aux objectifs de la Collectivité de Corse en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation. En effet, la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation, dénommée ci-après « CST2I », est un axe stratégique du Schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI) 2017-2022 adopté par l'Assemblée de Corse le 26 octobre 2017. Ce document, qui constitue le cadre politique de référence en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, souligne notamment l'importance de construire un véritable territoire de la connaissance pour faire de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, et plus globalement de la diffusion des savoirs, un vecteur clé de la démocratisation des savoirs.

Les orientations stratégiques en matière de culture scientifique sont définies dans la convention-cadre tripartite CST2I 2019-2022, signée le 22 mars 2019 entre la Collectivité de Corse, l'Académie de Corse et la Préfecture de Corse. Elle vise à favoriser une Démocratisation et une Diffusion, de la Culture Scientifique Technique et Industrielle, de la Recherche et de l'Innovation et à promouvoir l'égalité des chances et d'accès à la connaissance en Corse. L'objectif est ainsi de définir les modalités d'une ambition et d'une culture partagée entre les différents acteurs et d'impulser une dynamique territoriale en matière de Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation afin de promouvoir la CST2I auprès d'un large public (tout public, étudiant, scolaire).

Ainsi, dans le cadre de sa mission de coordination territoriale de la Fête de la Science 2022, la Collectivité de Corse lance un appel à projet afin de recueillir des propositions d'initiatives originales contribuant à renforcer le dialogue entre science et société et à diffuser la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation auprès du grand public.

### **Objectifs généraux :**

- Susciter la rencontre entre scientifiques et citoyens, quel que soit leur niveau de connaissance
- Rendre accessible la science et les techniques par une approche concrète et conviviale
- Encourager les vocations scientifiques
- Partager le plaisir des sciences et techniques
- Favoriser la mobilité et le partage des sciences afin de mieux comprendre le monde qui nous entoure
- Présenter un aspect dynamique, ludique et positif de la science au jeune public et notamment au public scolaire.

### **Condition de la labellisation de l'édition de la « Fête de la Science » 2022 en Corse :**

La Fête de la Science est une manifestation permettant aux porteurs de projets de valoriser en particulier leurs travaux réalisés en Corse. Pour cette édition 2022 de la fête de la science, **le changement climatique « atténuation et adaptation »** est la thématique phare mise en valeur cette année.

Les projets seront soumis à l'appréciation du Comité territorial de pilotage, de suivi et d'évaluation relatif à la convention cadre CST2I 2019-2022. Ils doivent cependant en prérequis répondre aux conditions de labélisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à savoir :

- **Il est à noter les projets doivent impérativement être en lien avec la thématique nationale et les actions s'inscrire dans la problématique posée.**
- Caractère scientifique, technique, industriel ou innovant du projet
- Qualité de la médiation scientifique qui doit être adaptée aux publics accueillis
- Gratuité de la manifestation pour tous les publics
- Respect de la période officielle du 7 au 17 octobre 2022
- Neutralité du projet, surtout en cas de thème faisant l'objet de débats d'actualité.

La Fête de la Science peut être l'occasion de présenter un événement original voire inédit. Dans cet esprit, les porteurs de projets s'engagent à partager et à respecter la charte des valeurs et des événements de la Fête de la Science 2022 (cf. annexe 5 et 6).

Les projets soumis au comité territorial de pilotage, de suivi et d'évaluation peuvent ne pas avoir besoin de solliciter une aide financière. Ils bénéficieront malgré tout, s'ils sont labélisés, des différents supports de communication.

### **Parrain/marraine :**

Un comité national d'ambassadeurs issus de la communauté scientifique des dix-sept territoires régionaux et Outre-mer, représente et incarne les valeurs de la Fête de la science durant la manifestation. Tout au long de la Fête de la Science, chaque ambassadeur ira à la rencontre des publics et des médias de son territoire, répondra aux sollicitations des journalistes, participera à la diffusion des informations nationales et régionales sur les réseaux sociaux mais aussi participera à certains temps forts de la Fête de la science.

## **CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE**

### **MODALITÉ DE L'APPEL À PROJET :**

#### **► Bénéficiaires :**

Tout le monde peut participer à sa manière à cette manifestation. C'est en effet la diversité et le nombre de porteurs de projet qui contribuent au rayonnement et au succès de la Fête de la Science sur l'ensemble du territoire. Ainsi les acteurs de la culture scientifique peuvent être variés : organismes de recherche, laboratoires, établissements d'enseignement supérieur et de recherche, établissements publics locaux d'enseignement, établissements scolaires, musées, associations, collectivités locales, bibliothèques, médiathèques, théâtres, entreprises, industries, tiers lieux, maison des sciences, centres culturels, etc.

#### **► Périodicité :**

La Fête de la Science se déroulera en Corse du 7 au 17 octobre 2022.

#### **► Public ciblé :**

Les projets proposés doivent s'adresser à tous les types de public : individuels, famille, scolaires, curieux, passionnés des sciences, citoyens les plus éloignés de la science, les jeunes et en particulier les filles, etc.

► Déroulement :

Les actions peuvent avoir différents formats : conférence, exposition, jeu, visite, spectacle, débat, atelier de découverte, rencontre entre chercheur et public, etc. Cependant, pour cette édition 2022, en fonction des contraintes sanitaires qui pourraient prévaloir, l'organisation des actions peut être limitée par le nombre de personnes invitées à participer à un même instant (ex : grande conférence). Ces éventuelles contraintes sont à considérer dans les projets proposés, peut-être plus nombreux mais en effectif restreint. Une attention particulière sera également portée aux propositions intégrant un format innovant (numérique ou hybride) afin de permettre à un très large public de participer à distance.

Malgré ces éléments, une diffusion optimale de la culture scientifique, technique et industrielle, comme l'accessibilité de l'information à tous les publics constituent un gage de réussite de la Fête de la Science en 2022. Les conférences organisées devront s'inscrire dans une démarche de médiation scientifique afin de favoriser les interactions avec le public.

Il restera également primordial d'envisager des actions sur tout le territoire et plus particulièrement dans le milieu rural, mais également au sein des quartiers prioritaires.

► Critères de recevabilité du projet :

- Respect des conditions de labellisations
- Caractère scientifique, technique, industriel ou innovant du projet,
- Assurer une diffusion de la Culture Scientifique, Technique, Industrielle et de l'Innovation auprès du grand public en y développant une démarche de sciences participatives.
- Envoyer un dossier complet accompagné de toutes les pièces jointes demandées en un seul courriel en y précisant systématiquement le nom du porteur de projet et l'intitulé de l'action.

► Évaluation du projet en vue de sa labélisation et/ou de son financement :

Le projet devra remplir les conditions de recevabilité mentionnées ci-dessus. Une évaluation de la qualité des projets sera établie par le comité territorial de pilotage de suivi et d'évaluation sur la base des critères de sélection suivants :

- 1) Répondre aux objectifs présentés ci-dessus
- 2) Capacité du bénéficiaire à mener à bien la mission
- 3) Originalité et qualité de la médiation scientifique
- 4) Proposition d'une méthode d'évaluation qualitative et quantitative

► Coûts éligibles :

- Achats de matériels, (pour un montant maximum de 800€ sur présentation de devis)
- Prestation de service (avec RH externe à la structure)
- Frais des éventuels intervenants (déplacements, repas, etc.),
- Frais de transports scolaires (sur présentation de devis).

► Coûts non éligibles :

- Charges du personnel dédié au fonctionnement de la structure,
- Frais de fonctionnement de la structure ou de l'établissement,
- Action correspondant à l'activité habituelle de la structure.

► Modalités de financement :

- Le montant de l'enveloppe globale est de 90 000€, elle est apportée par la Collectivité de Corse et le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.
- La part financement de la Collectivité de Corse ne pourra excéder le plafond fixé à 5 000€ par projet.
- Le montant de la subvention territoriale ne devra pas dépasser 80% du budget prévisionnel total du projet proposé.

► Modalités de versement des aides :

L'aide accordée fera l'objet d'une convention d'engagement et sera versée de la manière suivante :

Pour les subventions d'un montant supérieur à 2500 euros :

- 80% à la signature de la convention d'engagement,
- 20% au prorata des remontées de dépenses par le biais du rapport final d'exécution

Pour les subventions dont le montant est inférieur à 2500 euros :

- 100% à la signature de la convention d'engagement,

► Obligation en termes de publicité :

Les porteurs de projets auront la possibilité de communiquer sur leurs actions par leurs propres moyens, tout en respectant les conditions suivantes :

- Apposer le logo de la Fête de la Science, de la Collectivité de Corse, de l'Académie de Corse et de la Préfecture de Corse sur tous les supports de communication.
- Rappeler que l'opération s'inscrit dans le cadre de la Fête de la Science en faisant apparaître de quelque manière que ce soit cette phrase : « Manifestation nationale soutenue par la Collectivité de Corse et le Ministère l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation ».
- Utiliser sur les lieux des manifestations la signalétique et les éléments officiels de communication de la Fête de la Science avec la présence des logos (Fête de la Science et de la Collectivité de Corse ainsi que des partenaires Académie de Corse et Préfecture de Corse). Ces supports seront fournis par la coordination régionale.

► Autres obligations :

1) Transmettre rapidement à la Collectivité de Corse une évaluation qualitative et quantitative de l'action menée permettant d'établir un bilan de la Fête de la Science 2022. Le bilan du projet comprendra les points suivants

- Rappel de la thématique et des objectifs de l'évènement tels que réalisés in fine,
- Présentation du format (Atelier, Visite, Conférence, Exposition, Spectacle, Jeu, etc.) du programme et des modalités de médiation de l'évènement tels que réalisés in fine,
- Présentation de l'équipe (médiateurs, scientifiques, bénévoles, etc.) et des moyens mis en œuvre in fine,
- Description du public rencontré (nombre de visiteurs, durée moyenne de la visite, nombre de scolaires en particulier, éventuelles retombées presse/radio/télé/Internet, dont réseau sociaux – contenu à annexer si possible),
- Rendu de document explicatif, plaquette, visuel utilisé, articles, extraits de références, etc.

Le bénéficiaire s'engage à mettre à disposition gracieusement l'ensemble des outils développés dans le cadre de cette manifestation.

2) Après notification de la labélisation au porteur de projet, celui-ci devra renseigner obligatoirement toutes les informations relatives à son action sur le site de la Fête de la Science en portant une attention particulière à la qualité et l'attractivité du descriptif.

► Calendrier :

- 14 février 2022 : Publication de l'appel à projet.
- 10 mai 2022 : Date limite d'envoi des dossiers de candidature.
- Entre le 23 mai 2022 et le 3 juin 2022 : Réunion du Comité territorial de pilotage, de suivi et d'évaluation relatif à la convention cadre CST2I 2019-2022.
- Entre le 7 juin 2022 et le 21 juin 2022 : Présentation des candidats sélectionnés en Conseil exécutif de Corse.
- Entre le 28 juin 2022 et le 15 juillet 2022 : Notification de la labélisation et attribution des financements aux candidats sélectionnés.
- Entre le 1er juillet 2022 et le 12 août 2022 : Elaboration des supports de communication régional et national.
- Septembre 2022 : Diffusion du programme régional.
- Du 7 au 17 octobre 2022 : Fête de la Science en Corse.

## CONSTITUTION DU DOSSIER

Pour tout envoi par mail, le dossier de candidature complet, accompagné de tous les justificatifs demandés, doit être envoyé en un seul courriel en y précisant systématiquement le nom du porteur de projet et l'intitulé de l'action à cette adresse : [csti@isula.corsica](mailto:csti@isula.corsica)

...✍ **DOSSIER DE CANDIDATURE** (dûment complété accompagné de toutes ses annexes et de tous les justificatifs demandés)

- Lettre d'intention avec demande de financement (datée et signée par le responsable de l'association ou de la structure en précisant le montant du financement demandé).
- Annexe 1 : La fiche de renseignement dûment complétée.
- Annexe 2 : L'attestation sur l'honneur dûment complétée et signée (dans le cas où plusieurs projets sont présentés, faire une attestation individuelle par projet).
- Annexe 3 : Le budget prévisionnel détaillé et équilibré du projet signé par l'agent comptable de la structure selon les conditions détaillées dans l'annexe 3.
- Annexe 4 : La ou les fiches actions dûment complétées (dans le cas où plusieurs projets sont présentés, faire une attestation individuelle par projet).

...✍ **JUSTIFICATIFS** (à joindre obligatoirement au dossier de candidature)

- Fiche SIRET – SIREN de la structure
- Budget prévisionnel équilibré général de la structure
- Deux Relevés d'Identité Bancaire (*l'adresse postale du bénéficiaire doit apparaître clairement sur le RIB*)
- Attestation de régularité sociale et fiscale
- Pour les organismes publics : Délibération de l'organe délibérant approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel.
- Pour les associations : l'annexe 7, la déclaration d'intention de demande de soutien financier, dûment complétée en y joignant les justificatifs qui y sont demandés.

## DEPOT DES CANDIDATURES

**Tout dossier incomplet ou reçu après la date limite ne sera pas retenu.**

 **Pour tout envoi par mail, les dossiers complets accompagnés de toutes les pièces jointes demandées doivent être envoyés en un seul courriel en y précisant systématiquement le nom du porteur de projet et l'intitulé de l'action.**

Le dossier de candidature **complet** devra être adressé **avant le vendredi 13 mai 2022**

**En version numérique aux adresses suivantes :**

Courriel : [csti@isula.corsica](mailto:csti@isula.corsica)

**Et éventuellement par voie postale à l'adresse suivante :**

Hôtel de la Collectivité de Corse  
Monsieur le Président du Conseil exécutif Corse  
Direction adjointe de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche  
Service de la Diffusion de la culture scientifique  
« Appel à Projet Fête de la Science 2022 »  
22 cours Grandval  
BP 215 – 20187 Aiacciu cedex 1

**POUR TOUTE INFORMATION :**

Tél : 04 20 03 96 44  
04.20.03.96.37



## ANNEXE 1 : FICHE DE RENSEIGNEMENT

### ...✎ PRÉSENTATION DU DEMANDEUR

#### ORGANISME DEMANDEUR

NOM : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : |\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| e-mail : .....

N°SIRET : ..... Code NAF:.....

Régime TVA :  Récupérable  Non Récupérable

Nature/Statut juridique : .....

#### REPRESENTANT LEGAL

NOM : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : |\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| e-mail : .....

#### RESPONSABLE DU PROJET

NOM : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

.....

Code Postal : |\_|\_|\_|\_| Ville : .....

Téléphone : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| e-mail :

.....

## ANNEXE 2 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) ....., en qualité du signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide de la région destinée à la réalisation de l'opération intitulée : .....

Montant de l'aide régionale sollicitée : .....€,

Coût total de l'opération : .....€ HT/TTC.

J'atteste sur l'honneur,

- L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel de l'opération,
- La régularité de la situation fiscale et sociale,
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement judiciaire, liquidation ...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides publiques.
- Avoir pris connaissance de la charte des événements de la fête de la science (cf. annexe 5)
- Avoir pris connaissance de la charte des valeurs de la fête de la science (cf. annexe 6)

Je m'engage à respecter les obligations suivantes :

- Renseigner les actions organisées sur le site de la fête de la science
- Utiliser des photos libres de droit
- Fournir toutes pièces complémentaires jugées utiles pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération,
- Informer le service instructeur en cas de modification du programme d'actions, de l'opération ou de son déroulement y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociales...), de ma raison sociale, etc.
- Informer la Collectivité de Corse de tout changement dans ma situation juridique, notamment toute modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique),
- Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération,
- Dûment justifier les dépenses en cas d'attribution du financement,
- Faire état de la participation de la région en cas d'attribution du financement,
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec l'opération.

Fait à ....., le .....

Cachet et signature du demandeur  
(représentant légal ou délégué)

Fonction du signataire : .....

## ANNEXE 3 : BUDGET PREVISIONNEL DETAILLE DE LA MISSION

Renseigner sur le modèle du tableau ci-dessous en respectant les conditions suivantes :

- Détailler toutes les dépenses par poste.
- Fournir un budget prévisionnel équilibré par projet et signé par l'agent comptable de la structure
- Fournir des devis pour les dépenses liées au transport scolaire et l'achat de matériel.
- La participation financière de la Collectivité de Corse ne pourra excéder le plafond fixé à 5000 € par projet et ne devra pas dépasser 80% du montant total du coût du projet proposé.

**Non de l'organisme :**

**Intitulé du projet :**

Budget Prévisionnel - Fête de la science				
Dépenses			Recettes	
Postes de dépenses	Montants €	Charges/Méthodologie de calcul	Financeurs	Montants €
			<u>Financements publics:</u>	
			Collectivité de Corse	
			<u>Financements privés:</u>	
			<u>Part du bénéficiaire:</u>	
<b>Total</b>			<b>Total</b>	

## ANNEXE 4 : FICHE ACTION

### ...✍ DESCRIPTION DU PROJET

Intitulé du projet : (Le titre doit être court, attractif, vulgarisé, impactant et signifiant pour un public non averti et ne devra plus être modifié une fois la candidature déposée)

#### Type de projet

Évènement ponctuel (un évènement qui présente une animation sur un seul lieu)

Atelier

Conférence

Jeu pédagogique

Spectacle

Exposition

autre .....

Évènement multi animations (un seul lieu réunissant plusieurs animations)

Village des sciences

Parcours scientifique

autre :.....

#### Format du projet

En présentiel

En ligne (précisez l'URL direct de l'évènement ou, à défaut, l'URL du média de diffusion)

### ...✍ DESCRIPTION DE L'ÉVÈNEMENT

Lieu : .....

Date et heure de l'évènement.....

Réservation requise :  oui  non

Public ciblé :

Grand Public

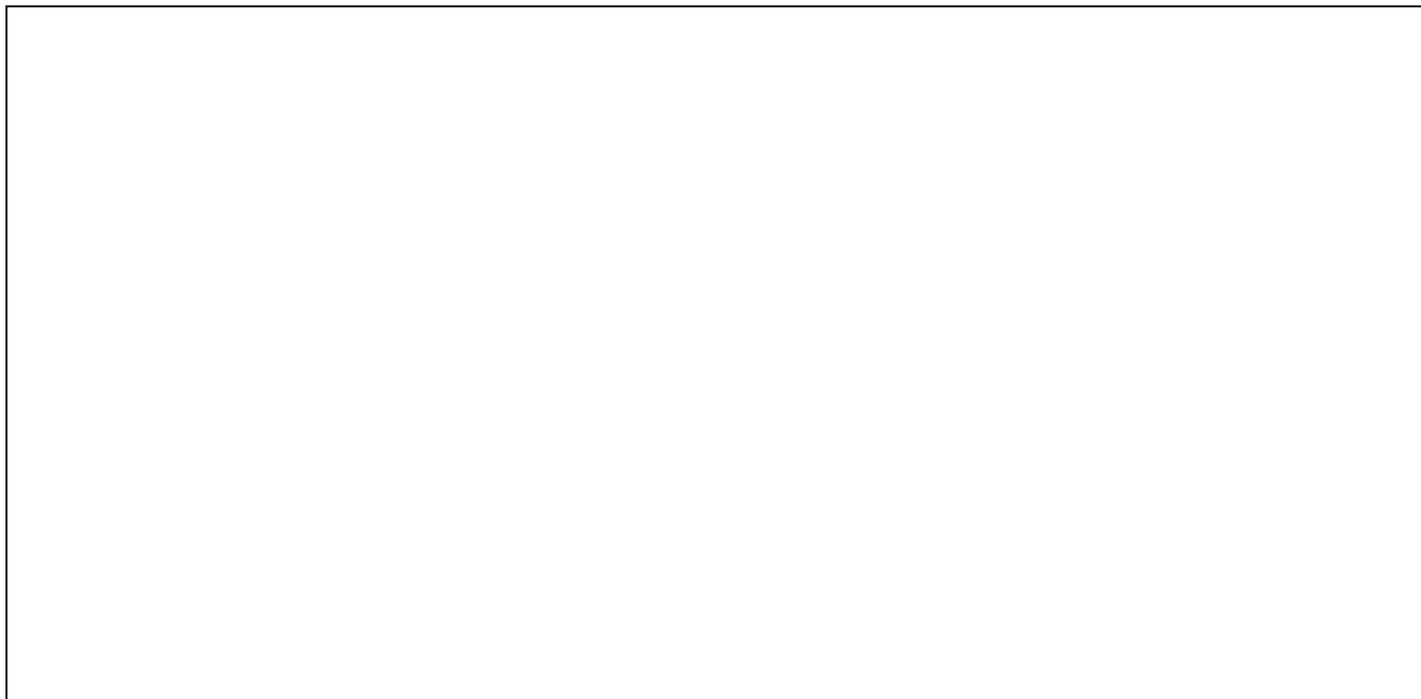
Adulte

Jeune public - Préciser la tranche d'âge concernée :.....

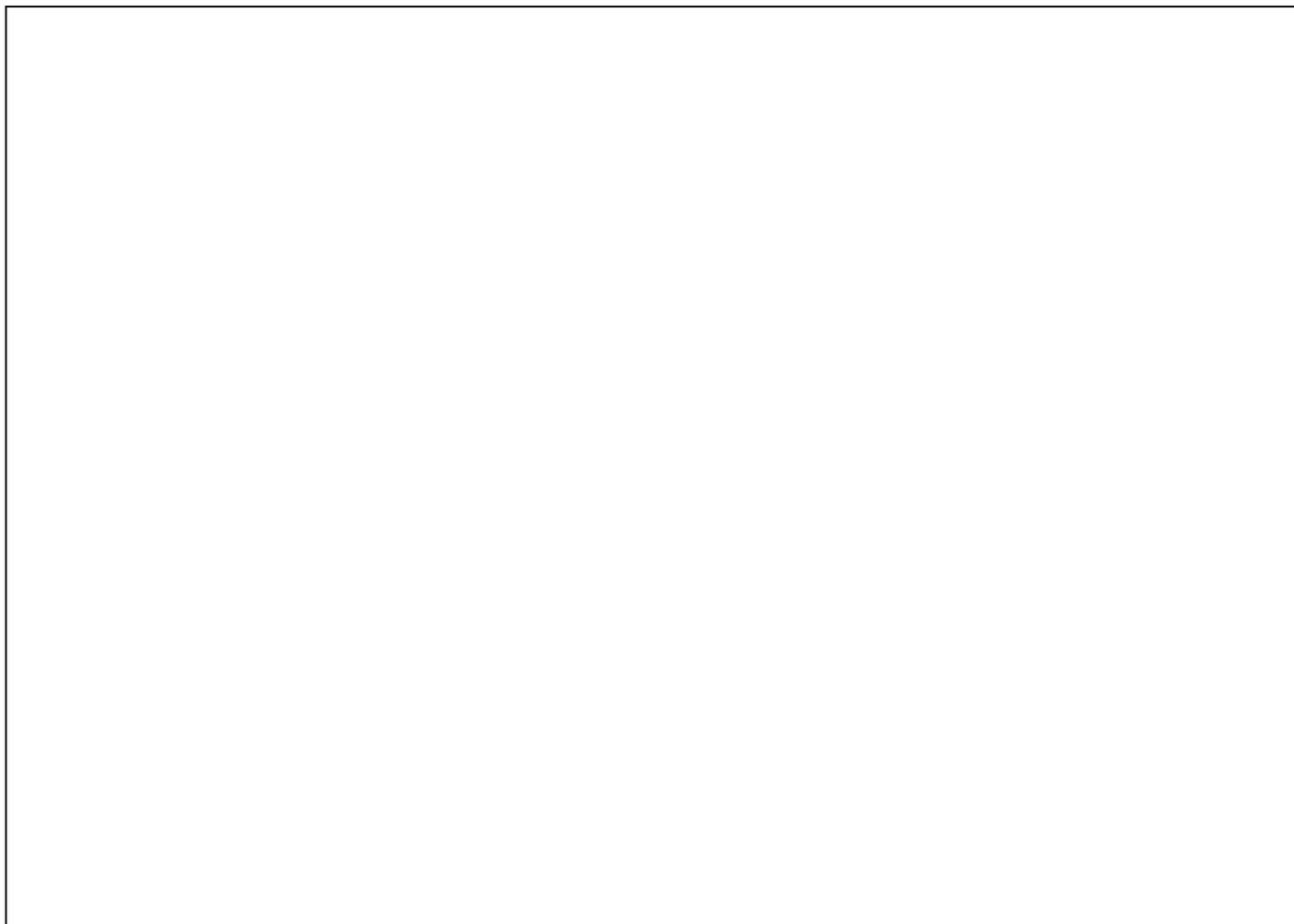
Scolaire - Préciser le nom de l'école, la localisation et le niveau des classes concernées.....

Capacité d'accueil de l'évènement : (Précisez le nombre maximum de personnes que peut accueillir l'évènement).....

► Les objectifs du projet :

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for writing the project objectives.

► Description détaillée du déroulement de l'évènement :

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for writing a detailed description of the event's progression.

► Proposition en termes vulgarisation scientifique :

► Moyens humains mobilisés (joindre la liste nominative des personnels rémunérés) :

► Les moyens matériels et immobiliers affectés à l'organisation de l'évènement :

► Obligation en termes de publicité : (décrire les actions de publicité et d'information prévues dans le cadre de l'évènement) :

A large, empty rectangular box with a thin black border, intended for the user to describe advertising and information actions for an event.